

Préface

Au cœur du droit, du cinéma et de la famille : la vie¹

Marie-Anne FRISON-ROCHE
Professeur de droit à Sciences Po (Paris)

Le monde est si beau, riche et varié, les jours sont si courts tandis que les connaissances que l'on nous demande d'acquérir en Droit gonflent et noircissent les livres en pile sur notre bureau. Le temps que nous passons à regarder des films est comme détourné de l'étude, gaspillé, juste du plaisir que le sérieux juridique pardonnera pourtant à l'enfant sage qui reviendra vite à ses Codes et recueils de jurisprudence.

Péché véniel.

Car enfin dira-t-on l'esprit de mesure ne conduit-il pas à poser qu'on a beau être juriste, l'on a bien le droit comme tout le monde de se distraire, d'aller au ciné, de rire, de verser une larme sur l'éternel *kid* regardé par l'éternel Charlot, de convoiter le veuf idéal, voire l'orphelin idéal, qu'est doublement *James Bond*, d'observer que *La mariée était en noir*, avant de revenir à son travail ! On peut prétendre être un juriste consciencieux et diligent, on est tout de même en droit d'aller au cinéma puisque c'est l'art de tout le monde.

L'on cesse alors d'être ce personnage particulier qu'est « le juriste » pour faire comme tout le monde, car tout de monde voit des films ou en a vus. Il y a certes parfois un peu de mauvaise conscience, dont la trace se retrouve dans les post écrits d'un trait sur les réseaux sociaux. « Ce soir, j'aurais dû corriger des copies, mais j'ai regardé *Star Wars*, j'aime trop R2D2 ... » ; « Allez, zou, il faut que je prépare mon T.D., mais *Kramer contre Kramer* repasse sur D8, c'est un

1. Cet article renvoie à un *working paper* qui permet en cliquant sur environ 80 liens attachés à la mention en caractères italiques des films dans le corps du texte d'accéder à de la documentation, principalement des vidéos et extraits de films : <http://mafr.fr/fr/article/au-cœur-du-droit-du-cinéma-et-de-la-famille-la-vie/>

peu nouille mais je suis tenté ... » et deux heures après « Et voilà, j'ai succombé, j'ai regardé, et maintenant, il faut que je me mette au travail car mardi il faut que j'explique la loi de 1985 sur le divorce ». Voilà ce qu'est le cinéma pour le juriste : un délicieux péché, allant du Haribo jusqu'au Saint-Honoré, si l'on songe au contentement mélancolique de suivre *Sissi* désormais toute de noir vêtue dans *Le Crépuscule des Dieux*.

Le droit et les arts sont certes souvent l'objet de comparaisons savantes, mais le cinéma est assez peu visé. Sans doute, manque-t-il de noblesse, art des peuples jeunes et des adolescents, distraction des personnes que l'on dit « incultes » puisqu'une Académie ne s'en est encore parée. Combien de fois n'a-t-on pas relayé l'étonnement d'avoir vu Cary Grant délaisser la *Law School* de Yale pour jouer dans des comédies cinématographiques ?

Il y aurait donc comme des vases communicants : tout le temps que nous passons au cinéma serait perdu pour notre approfondissement du Droit, tout juste bon à fournir une ou deux phrases d'embellissement dans un exercice d'introduction, car il est aussi de bon ton de montrer que l'on n'est pas « que juriste ». Qu'on ne fait pas « que travailler ». Qu'on ne pense « qu'au droit ». On en apportera pour preuve qu'on a vu un film récemment sorti. Ouf, l'on peut donc échapper à la triste réputation de scribe qui pèse sur tout juriste qui, devant les convives atterrés, révèle sa profession.

Si l'on arrêta plutôt cet écartèlement ?

*
* *
*

Carbonnier écrit que l'on perçoit ce qu'est le Droit en voyant le képi d'un gendarme. C'est aussi vrai du casque doré du garde à cheval, qui chantonne tout en exprimant l'ordre républicain. Carbonnier qui décrivait l'autorité du judiciaire à travers l'âne portant reliques verrait sans doute avec intérêt le film *L'Hermine*, qui ne décrit pas les mœurs d'un joli rongeur dans la campagne mais la vie angoissée d'un président de cour d'assise, le costume valant donc Titre, au sens plein du terme.

L'étudiant qui soustrait de son temps de révision pour aller voir Fabrice Luchini dans ce rôle doit-il en subir un reproche, ou bien peut-il soutenir qu'il suit les conseils d'une Université qui explique doctement que le Droit ne doit pas s'apprendre seulement dans les livres mais encore dans la "vraie vie", comme cet étudiant aura pu apprendre le théâtre classique en allant voir *Alceste à bicyclette* ? Il avait tant aimé enfant *La belle équipe* entre Michel Polnareff et Victor Hugo.

Car, comme l'affirma avec force, calme et transport Jean-Louis Trintignant, le cinéma, c'est la vie. Il le dit à Cannes à propos du film *Amour*, titre que seul Haneke a eu le cran de prendre pour l'offrir à cet acteur-là, comme Truffaut vola les baisers de Trenet pour les déposer aux pieds de Langlois. Amour, la seule véritable Loi. Aller au cinéma, c'est vivre plusieurs vies, dans une éternité de

1 h 20. C'est en regardant un tableau d'une *Femme en or*, qu'on peut y retrouver sa famille à travers la violence du droit des successions, affronter les musées, devant la Cour suprême, faire naître le patrimoine de l'Humanité. Il n'est pas étonnant que Deleuze ait aimé tout à la fois, et Bergson dans sa restitution du mouvement et de la durée, et Leibniz, juriste, concevant des moments d'éternité par l'intensité de ceux-ci, et le cinéma, tout en disant qu'il aurait aimé exercer la fonction d'être juge, non pas pour frapper mais pour, au cas par cas, connaître plusieurs vies, celles que les parties, actrices des situations, lui auraient racontées.

On nous explique depuis longtemps avec force théories distinguées et précieuses que l'art n'est que peu, voire en rien, le reflet de la nature, mais le cinéma, c'est pourtant la vie. On l'oppose aux "spectacles vivants", que sont le théâtre ou la danse, en ce qu'y manque le dialogue de l'émotion avec ceux qui regardent. Mais de la même façon que le Droit pourrait un jour prendre comme objet brut la vie – dans un renouveau du droit naturel classique, comme le fit le droit économique lorsque, se distinguant du droit des affaires il prit la vie économique comme objet direct, comme le fit le droit de la famille lorsqu'il sortit de la plume de Carbonnier, la vie est l'objet direct du cinéma. Ainsi, avant que Guillaume ne soit sommé au cinéma de se mettre à table avec les garçons, il l'a tant de fois fait au théâtre. Cinéma de genre, pourrait-on relever.

Revenons à la vie et sortons plutôt comme elle des classifications. Par exemple la terre vivante, que le cinéma nous offre. C'est pourquoi les documentaires sur la mer : encore la mer, toujours la mer ; le cinéma tournant en rond, mais il nous en faut encore : quoi de neuf ? La mer, aussi neuve que Molière. Les saisons, quel beau sujet de film. La famille, quelle banalité. Quel beau sujet. Le couple, sujet mystérieux et préféré de Patrice Chéreau, qui comprit Gabrielle. La vie, c'est ce que le cinéma donne à voir, c'est dans des sociétés rongées par la mort, la tristesse et l'esprit de sérieux, ce qui peut nous réunir. Le cinéma, cible de détestation des terroristes.

C'est sans doute pour cela que les livres qui racontent si peu qu'ils donnent à voir directement la vie, comme ceux de Flaubert, de Céline ou de Proust, n'ont donné lieu qu'à des films médiocres, car là aussi comme en droit « saisie sur saisie ne vaut ». Ces auteurs prodigieux sont si épuisants, l'écrivain a si bien « tanné sa peau sur la table » pour mettre la vie même dans le papier, forme merveilleuse de ce que le juriste appellerait un « titre au porteur », que ce cinéma ne trouve plus rien à vampiriser à la suite pour en faire un film.

Alors, allons voir *L'Hermine* et si le Professeur nous demande si le programme d'Institutions juridictionnelles et de Procédure pénale a été bien révisé, répondons sans mentir : *Oui*. Parce que nous aurons vu *L'Hermine*, *A fish called Wanda*, *The verdict*, *Les prisonniers de Satan*, *Section Spéciale*, *Witness for the Prosecution*, *La vérité*, *Devil's advocate*, *Class Action*, *Des hommes d'honneur*, *Une belle fille comme moi*, *Judgment at Nuremberg*, *Damages*, *Music Box*, *Presumed Innocent*, *The Caine Mutiny*, *The Paradine Case*, *Mutiny on the Bounty*, *Engrenage*, *Anatomy of a Murder*, *Au nom du Peuple italien*, *L'inconnu dans la maison*, *To Kill a Mocking-*

bird, Omar m'a tuer, The rite, Mississippi Burning, The wrong Man, Le procès de Jeanne d'Arc, For Ellen, L'affaire Dominici, et tous les autres.

*

* *

Juristes, nous avons tout à apprendre du cinéma.

Le génie du cinéma est sa merveilleuse porosité à tout. Ne soyons pas difficile et plongeons dans le brassage que le cinéma fait de tout, puisant dans tout, y compris dans le Droit. Méliès n'était arrêté par rien et envoyait sans hésiter des fusées dans l'œil des astres. Un art sans limite se saisit et s'alimente de tout, le droit n'y échappera pas. Tarantino élabore des chefs d'œuvre plaisant à tout un chacun, celui qui veut repérer les centaines de références dans chaque séquence, savoir accumulé alors que le metteur en scène avait pour seul logis le local de location de cassettes qu'il fallait rendre rembobinées, comme celui qui veut se détendre et sortir de sa vie qu'il trouverait routinière.

Laissons ici de côté la perspective d'utiliser le cinéma pour faire passer quelques principes juridiques que l'on aimerait solides et partagés, fonction éducative, et songeons plutôt à notre propre éducation.

Si le Droit se soucie de plus en plus de la vie concrète et particulière des personnes vivant en société, dans une conception plus sociologique du Droit, et si le cinéma, sans que cela soit nécessairement son but, restitue la société et nous fait entrer dans mille vies, alors les juristes ont à y apprendre.

*

* *

Si l'on s'intéresse plus particulièrement au Droit de la famille, de tels propos peuvent-ils encore être tenus ?

Oui, même si des films sont des œuvres particulières, qui racontent des histoires particulières avec des personnages particuliers dans un décor et des temps donnés, ils sont tout de même apodictiques, reproduisant un type de situation, n'échappant pas à cette loi du récit, partagée avec la littérature, faisant participer cinéma et littérature à l'abstraction. N'échappe pas plus à l'abstraction le cinéma dit "français", décrivant la vie quotidienne et *Les choses de la vie* entre l'épouse et l'amante, allant alors vers le documentaire comme le fait si bien Agnès Varda glanant deci-delà quelques *res nullius* et *res derelictae*, Agnès Varda qui, regardant une si jolie Jane que d'autres aussi aimaient, le fit en allant jusqu'au Droit par *Black Panthers*, tandis que Raymond Depardon reconstituait le quotidien de la justice expéditive.

Or, comme le montra Carbonnier, « à chacun sa famille, à chacun son droit ». Dès lors, le cinéma ne peut rien qu'être maladroit car la façon dont chaque famille construit son droit, nous n'en savons pas grand-chose. Tant que la famille est un groupe homogène, qu'il fonctionne sur une organisation centrée sur un seul (le

père et sa puissance) ou sur le couple (les conjoints et l'autorité parentale) dans un système vertical (ascendants et descendants), ou comme une sorte de nœud d'ajustement entre individus, il y a peu de Droit. L'obligation y est véritablement naturelle, au sens où l'affection est le moteur immobile du fonctionnement, le droit ne sondant pas plus les cœurs que les reins. Un homme lié par *Amour* à une femme n'a pas besoin que la Loi lui dise qu'il convient de l'aider. Leurs corps vieillissent se retrouvent encore pour le faire. Loi de l'amour. Lorsqu'il est question de transformer cela en obligation civile, l'odeur de roussi est si présente que le feu est déjà dans la maison, le contentieux a embrasé la famille, l'histoire de famille est racontée devant un juge. C'est par le basculement en Droit du procès que le Droit de la famille est perceptible au cinéma, traduisant une réalité : la famille juridicisée est une famille qui le plus souvent ne va pas bien, cette juridicisation ayant pris la voie de la juridictionnalisation de la famille.

C'est donc le droit de la famille à l'état de guerre dont on va retrouver trace dans le cinéma. Vers quel cinéma aller pour retrouver le droit de la famille au repos ? Dans *Divorzio all'italiana*, l'on mesure la tension d'une société dans laquelle l'interdiction du divorce conduit des personnages burlesques à échafauder le meurtre de son conjoint tout en échappant à la prison par l'application même du droit pénal. À famille paisible, n'y aurait-il pas de Droit ? Aux tourments du cœur, pas de droit ? À celui qui se regarde dans la seule glace quand il a des problèmes de famille en répétant *Antoine Doisnel, Antoine Doisnel, Antoine Doisnel*, pas de Droit, car le Droit a pour lui la seule forme de la maison de correction et l'adultère prend celle d'une japonaise, même si Geneviève Tabard affirme qu'elle n'est pas une apparition, qu'elle appartient à la vie réelle. Nous qui admirons tant la Fée Lilas, qui se réfère aux Législateurs pour expliquer la prohibition de l'inceste afin de mieux convaincre la princesse de ne plus songer à son père, se gardant ainsi celui-ci pour elle, comme Antoine nous en doutons.

Le cinéma ne peut que restituer l'air des temps, celui du droit des familles passées, celui de la famille d'un *Guépard* qui accompagna une société qui change par le mariage de son neveu affamé avec la si belle proie qu'il lui a choisie, ou celui du droit des familles présentes, pour laquelle la séparation est comme un effet du mariage, composition et recomposition se faisant sur un mode stratégique façonné avec quelque *Intolérable cruauté*, voire celui du droit des familles futures où le conjoint idéal qui fournit le service affectif parfaitement adéquat serait la dulcinée mécanique : *Her*, le contrat avec les machines étant une question couramment étudiée en droit financier. Le cinéma nous décrit la financiarisation du droit de la famille, puisqu'il est désormais possible d'acheter mariages et filiations.

Le droit de la famille subit alors ce qui a été décrit comme *L'obsolescence de l'homme*. L'enfant idéal devient le robot, celui montré par *Artificial Intelligence* sous la forme de l'enfant qui répète *Maman, je t'aime* alors que la terre a été depuis longtemps engloutie, l'enfant qui aime toujours puisqu'il n'est que mécanique, l'enfant n'étant conçu que pour satisfaire le droit de l'adulte à être aimé par cette

petite reproduction charmante qui s'appelle « mon enfant à moi », l'enfant seul, la technologie s'unissant aux usines de production pour englober la famille dans un égoïsme fait Loi, tandis que le conjoint idéal change de couleur de cheveux à la volonté du partenaire car il n'est lui-même qu'un robot. Il est vrai que dans ce film le conjoint est un prostitué, une personne mise sur le marché, se transformant pour être conforme au désir que l'on a de lui. À l'amour si particulier qui façonne chaque famille, se substituerait un mouvement interchangeable et industrialisé du désir personnel de l'autre. Mais ce n'est que du cinéma. Arrêtons de nous disperser et retournons à notre table de travail.

On nous dit toujours, pour consoler les juristes d'être si ennuyeux, que le droit est l'école de l'imagination, comme l'est le cinéma, endroit où tout est possible, où la loi commune est fixée par le vrai Maître qu'est le *Chat en son Royaume*, où l'enfant Hugo Cabret remonte le temps et rends hommage à ce bon vieux *Oncle Georges*, ce gentil vendeur de jouets qui fait aussi partie de notre famille. Jacques Perrin a décrit la puissance des liens familiaux chez *Le peuple singe*. C'est aussi lui qui aime une jeune fille qui n'existe pas ; mais ouvre donc les yeux, Maxence ! elle est déjà dans la rue voisine car elle va chercher son petit frère *Boubou*, elle se dépêche car elle doit répéter avec sa sœur jumelle, qui se faufile parmi les gendarmes qui s'enquière du meurtre d'une dénommée Lola (Lola ? non cela ne me dit rien, d'ailleurs je file en perm à Nantes) et aider sa mère qui vend des frites car elle ne voulait pas porter un nom patronymique ridicule : *Madame Dame* ? Ah non, il valait mieux refuser d'épouser Michel Piccoli ! Pourtant, qui ne l'aurait épousé ? Il aurait peut-être fallu modifier la loi sur les noms d'usage entre conjoints. Pourquoi pas, après tout... C'était en 1967. La loi sur les noms de conjoints viendra bien après la sortie du film. Peu importe, la magie de l'amour au cinéma avait triomphé bien avant que la compétence *materiae loci* du nouveau législateur n'ait fondu sur Rochefort.

Dans l'imaginaire du cinéma, l'on retrouve la puissance de l'amour familial. Ainsi, *La vie est belle* dans les camps de concentration, oui puisqu'on peut encore y protéger l'enfant. La famille est comme un film : une bulle où l'air peut encore être parfaitement pur, même lorsqu'il est fétide par ailleurs. Surtout quand il l'est. *Oncle Fétide* justement, n'est-ce pas le plus aimant des oncles, le frère bien-aimé, celui qui comprend le mieux *Mercredi* ? Lorsque les enfants aimés sont envoyés en colonie de vacances où il faut faire du sport, manger sainement et regarder Blanche-Neige, n'est-ce pas l'autonomie de la façon d'organiser sa famille sans laisser la société imposer sa conception qui nous est contée ? Car enfin, comme l'observe Morticia face à la nurse « épouser Fétide dans le dessein de le trucidier et lui dérober ses biens, oui excellente initiative, mais mettre ces plantes vertes dans l'entrée, oh non, quelle déception... ».

Dans l'imaginaire du cinéma, les réalités nous sont d'autant plus assénées que nous sommes dans le mentir-vrai : la mère et le père sauvent l'enfant du système de *La servante écarlate* par lequel la jeune femme fertile est enlevée des siens pour procréer pour un couple infertile qui occupe une bonne place dans la société et leur donne un enfant dont il sera posé qu'il n'est pas le sien mais celui du couple

commanditaire. Ce n'est qu'un film de science-fiction de 1990, une histoire pour faire peur, rien de sérieux, retournons à notre table de travail.

À chaque film, son droit. À chaque film, sa famille. À chacun d'entre nous de nous y amuser, d'admirer, d'applaudir, de sauter dans la bulle légère, splendide et fragile, de réfléchir un instant.

Messieurs les Juristes, allez au cinéma !